



Défiscalisation « Malraux » : quel avantage ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- En collaboration avec **Olivier Pecqueur, consultant juridique et fiscal, CRIDON Ouest**
- Dernière vérification de la fiche : 14/01/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 14/01/2020

La défiscalisation « Malraux » s'adresse aux personnes qui investissent, dans certains quartiers urbains, dans des opérations de restauration d'appartements qu'elles destineront par la suite à la location. A la clé : une réduction d'impôt sur le revenu spécifique... sous conditions comme toujours.

Défiscalisation Malraux : pour qui et pour quoi ?

Le principe. La réduction d'impôt Malraux s'adresse aux personnes qui investissent dans des opérations de restauration immobilière dans certains quartiers strictement définis, suivies par un architecte des bâtiments de France. Ce qui suppose de définir qui peut bénéficier de cet avantage fiscal et pour quel type d'investissement.

Un investisseur... particulier ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Défiscalisation Malraux : combien ?

Une réduction d'impôt. Calculée sur la base des dépenses et travaux éligibles au dispositif, elle est égal à :...

Quelles dépenses ?...

{ABONNEZ-VOUS}